

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 10 juin 2019, en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron située au 490, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yves Germain, maire
Madame Julie Maurice, conseillère au siège #1
Madame Élisabeth Prud'homme, conseillère au siège #2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3,
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège # 4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du maire, Yves Germain et en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Dufort, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

2019-06-115

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Avis de motion – Règlement 339-2019 (emprunt AIRRL-2018-512)
 - 4.2 Dépôt du projet de règlement 339-2019 (emprunt AIRRL-2018-512)
 - 4.3 Immeuble du 531 rue Principale (appel de projet)
 - 4.4 Aménagement extérieur (projet mairie)
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Dépôt rapport des activités financières
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Entente avec la Croix-Rouge
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Projet AIRRL-2018-512 (appel d'offres)
 - 7.2 Paiement décompte # 4 projet AIRRL-2017-412
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Nomination du responsable des cours d'eau
 - 8.2 Surveillance et analyse d'eau des Lacs Croche, Thomas et Rouge
 - 8.3 Projet barrage Lac Rouge (compensation financière pour CA)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (mai)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Fête nationale 2019 (révision)
12. **VARIA**

13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité

2019-06-116 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire, tenue le 13 mai 2019, et de la séance extraordinaire, tenue le 22 mai 2019, soient adoptés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité

2019-06-117 Avis de motion – Règlement 339-2019 (emprunt AIRRL-2018-512);

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Julie Maurice à l'effet que ce conseil adoptera à une séance subséquente un règlement numéro 339-2019, intitulé « Règlement décrétant une dépense de 692 000 \$ et un emprunt de 519 000 pour des travaux de réfection du chemin de Lanaudière », afin de permettre le financement du projet AIRRL -2018-512.

Dépôt Dépôt du projet de règlement 339-2019 (emprunt AIRRL-2018-512);

CONSIDÉRANT l'ampleur des investissements à faire dans le dossier numéro AIRRL-2018-512 du Programme de Réhabilitations du réseau routier local pour la réfection du chemin Lanaudière;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports accorderait, suite aux démarches requises, une aide financière représentant 75% du coût du projet, versée sur 10 ans;

CONSIDÉRANT que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement numéro 339-2019;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement sera mis à la disposition du public au bureau de la Municipalité de Saint-Didace dans les deux jours suivant la séance;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Maurice dépose le projet de règlement 339-2019.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2019

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 706 632 \$ ET UN EMPRUNT DE 529 974 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LANAUDIÈRE

ATTENDU que le projet consiste en la réfection du chemin Lanaudière;

ATTENDU que le projet est potentiellement admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75% des dépenses admissibles du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local dossier AIRRL-2018-

512, selon les procédures du programme, cette aide financière sera versé sur une période de 10 ans;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 juin 2019 et que le projet de règlement a été présenté à une séance ultérieure, le 10 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par appuyé par et unanimement résolu que le règlement 339-2019 intitulé **Règlement numéro 339-2019 décrétant une dépense de 706 632 \$ et un emprunt de 529 974 \$ pour des travaux de voirie sur le chemin Lanaudière** soit adopté et il est décrété ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à exécuter des travaux d'asphaltage selon les plans et devis préparés par Stéphane Allard, ing. et agr. du Service d'ingénierie et des cours d'eau de la MRC de d'Autray, portant les numéros 9.22-52090-2019-01, en date du 22 octobre 2018, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par Stéphane Allard, ing. et agr. en date du 30 mai 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ». L'estimation de la dépense décrétée au présent règlement et préparée par Chantale Dufort, directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 30 mai 2019, fait partie intégrante dudit règlement comme annexe « C ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 706 632 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil affecte à la dépense un montant de 176 658 \$ provenant de son fond général. Pour payer le solde de ces dépenses, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 529 974 \$ remboursables sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation,

le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2019-06-118 **Immeuble du 531 rue Principale (appel de projet)**

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de voir rénové l'immeuble situé au 531 rue Principale;

CONSIDÉRANT l'éventualité du morcellement du terrain afin de dégager une longueur d'un minimum de 20 mètres en front de la rue Principale, afin d'y aménager un petit parc avec descente à bateaux légers;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'offrir au public en général l'opportunité d'acquérir l'immeuble et de le rénover;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel de projet, par avis public, pour la vente de l'immeuble situé au 531 rue Principale, soustraction faite de la superficie destinée au petit parc public.

Adopté à l'unanimité

2019-06-119 **Aménagement extérieur (projet mairie)**

CONSIDÉRANT le projet de rénovation et réaménagement de la mairie;

CONSIDÉRANT la conception des plans et estimés des travaux par Stéphane Allard, ing. et agr. Service d'ingénierie de la MRC de d'Autray, en date du 10 mai 2019;

CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Allard, coordonnateur des Travaux publics, atteste avoir invité trois entrepreneurs à soumissionner pour exécuter les travaux d'excavation du stationnement;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes (prix avant taxes) :

Entreprise Excavation Normand Majeau	16 410,80 \$
Ferme Lano Porc Inc.	12 900,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu

D'accorder le contrat d'excavation du stationnement au plus bas soumissionnaire, soit à Ferme Lano Porc Inc. au montant de 12 900 \$ plus taxes auquel s'ajoute une dépense de pierre bleue complémentaire au coût estimé à 1 080 \$, taxes en sus.

QUE le maire, Yves Germain, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Dufort, soient autorisés à effectuer le paiement requis financé tout solde requis au budget du projet par une affectation du surplus non affecté du fonds général.

Adopté à l'unanimité

2019-06-120

Adoption des comptes

Il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu que la liste des factures courantes, totalisant 66 042,40 \$, soit approuvée et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à en effectuer les paiements. De plus, le conseil accepte le rapport des sommes déjà déboursées et des salaires du 7 mai 2019 au 3 juin 2019 totalisant respectivement la somme de 27 276,49 \$ et de 18 714,88 \$.

Adopté à l'unanimité

Dépôt

Dépôt rapport des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport sur les activités financière du mois de janvier au mois de mai 2019.

2019-06-121

Entente avec la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge maintient une entente avec la Municipalité pour le service aux sinistrés en cas d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu

QUE la municipalité renouvelle cette entente selon la proposition fournie par la Croix-Rouge, pour l'année 2019-2020, au coût de 170 \$/an pour trois (3) ans;

QUE la directrice générale, madame Chantal Dufort et le maire, monsieur Yves Germain, sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Didace.

Adopté à l'unanimité

2019-06-122

Projet AIRRL-2018-512 (appel d'offres)

CONSIDÉRANT la réception d'un courriel de Roxane Harton, du ministère des Transports, en date du 31 mai 2019, relativement au dossier numéro AIRRL-2018-512, dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local pour la réfection du chemin Lanaudière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que le conseil autorise le maire, monsieur Yves Germain et la directrice générale, madame Chantale Dufort, à procéder à l'appel d'offres public et à signer tous les documents nécessaires dans le cadre du dossier AIRRL-2018-512 au nom de la municipalité. L'octroi du contrat demeure conditionnel à la lettre d'autorisation du ministre et à l'approbation du règlement d'emprunt.

Adopté à l'unanimité

2019-06-123 Paiement décompte # 4 projet AIRRL-2017-412

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Stéphane Allard, ingénieur pour le MRC d'Autray et responsable de la surveillance des travaux de réfection de la rue Principale et des chemins Forsight et Lanaudière, pour le paiement du décompte # 4 de l'entreprise Excavation Normand Majeau inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Chantale Dufort, à effectuer le paiement du décompte # 4 au montant de 217 490,95 \$ à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., financé par le règlement d'emprunt 327-2018-06.

Adopté à la majorité

2019-06-124 Nomination du responsable des cours d'eau

Conformément à l'article 2 de l'Entente intermunicipale sur les cours d'eau, conclue avec la MRC de D'Autray, et à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme et résolu que monsieur Gilles Allard, coordonnateur des Travaux publics, soit nommé personne désignée pour la gestion des cours d'eau sur le territoire de Saint-Didace.

Adopté à l'unanimité

2019-06-125 Surveillance et analyse d'eau des lacs Croche, Thomas et Rouge

CONSIDÉRANT que les lacs de la municipalité appartiennent à l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'une éventuelle pollution des lacs aurait des répercussions sur l'ensemble des cours d'eau de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les coûts engendrés par l'adhésion des associations de lacs au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), coordonné et encadré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, est, selon le site internet de 476 \$ par station, par année, pour réaliser les analyses en laboratoire et qu'en plus du coût des analyses de trois prélèvements par station, ce montant inclut les documents d'accompagnement, les frais de transport et les taxes;

CONSIDÉRANT que ces coûts sont défrayés par les riverains via leur association;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu

QUE la municipalité prenne à sa charge les coûts d'adhésion de 476 \$ au Réseau de surveillance volontaire des lacs pour chaque station des lacs Croche, Thomas et Rouge;

D'autoriser la directrice générale, Chantale Dufort, à rembourser les associations de lacs sur présentation des factures avec preuve de leur paiement.

Adopté à l'unanimité

2019-06-126

Projet barrage Lac Rouge (compensation financière pour CA)

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 13 mai 2019, établissant les dernières conditions administrative d'obtention d'un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT qu'une compensation financière de 17 833,90 \$ conformément à l'article 6 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* (RCAMHH) est exigible avant le 14 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la délivrance de l'autorisation demandée pour le projet de Réfection du barrage X0004060 du Lac Rouge est subordonnée au paiement de cette contribution;

CONSIDÉRANT que les citoyens du secteur paie une taxation spéciale depuis 2014 pour « *l'amélioration du chemin du Lac Rouge ainsi qu'à bâtir un fonds réservé pour la réfection éventuelle du pont et du barrage situés à la décharge du Lac Rouge* » tel que stipulé sur la documentation signé par la majorité, en date de juin 2013 ,et tel qu'apparaissant sur les règlements de taxation, intitulé « *Règlement pour déterminer les taux et tarifs de l'exercice financier 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu que d'autoriser la directrice générale, madame Chantale Dufort, à effectuer le paiement de la compensation requise à l'article 6 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*, au montant de 17 833,90 \$. Cette dépense est payée à même le surplus libre (identifié au Lac Rouge GL 59-11000-100).

Adopté à l'unanimité

Dépôt

Dépôt du rapport sur l'émission des permis

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport sur l'émission des permis du mois de mai 2019.

2019-06-127

Fête nationale 2019 (révision)

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la coordination de la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT la proposition de Groupe Concept InterAction (GCIA), organisateur d'évènements;

CONSIDÉRANT la révision budgétaire déposée par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu

D'accorder le contrat de coordination du site de la Fête Nationale 2019 au fournisseur *GCIA événements*, de Lavaltrie, représenté par monsieur Stéphane Guillemette, président, tel décrit dans son offre de service 160101-1, datée du 24 mars 2019, au prix de 4 820 \$ taxes en sus.

D'autoriser la directrice générale, madame Chantale Dufort, à signer le contrat et à effectuer le versement du paiement dû.

La gestion du bar et du kiosque demeurent sous la responsabilité de la directrice générale qui pourra s'adjoindre les bénévoles requis, lors de l'évènement.

Adopté à l'unanimité

Période de questions

2019-06-128

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu que cette assemblée soit levée à 20 h15.

Adopté à l'unanimité

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.